

> COMMUNE DE THÔNEX – COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

CH. DE LA MOUSSE – RTE DE JUSSY – CH. DE LA GRAVIÈRE

TRAVAUX ROUTIERS ET VALORISATION PAYSAGÈRE

DÈS LE MARDI 17 AOÛT 2020 – DURÉE 10 MOIS

MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS



voitures



deux-roues
motorisés



deux-roues



piétons



transports publics



livraisons

QUOI, COMMENT ?

Les Communes de Thônex et de Chêne-Bourg avec l'entreprise SORACO entreprennent des travaux de réaménagement de la route de Jussy (entre l'avenue Tronchet et l'avenue François-Jacquier), du chemin de la Mousse (entre le chemin de la Gravière et la route de Jussy) et du chemin de la Gravière (au droit du chemin de la Mousse).

Mesures de circulation :

L'illustration au verso présente les mesures de circulation mises en place pour le chantier. La route de Jussy est mise en sens unique depuis l'avenue Tronchet en direction de l'avenue François-Jacquier. Le chemin de la Mousse est mis en sens unique à partir du chemin de la Gravière en direction de la route de Jussy.

Il est recommandé aux usagers de circuler avec la plus grande prudence et de se conformer à la signalisation mise en place pour le chantier.

Les transports individuels motorisés (automobilistes et deux-roues motorisés), les poids lourds et les cycles se conforment aux mesures de circulation mises en place, à la signalisation provisoire et aux indications éventuelles des agents de circulation.

Les cheminements piétons ainsi que les accès aux bâtiments sont maintenus moyennant quelques redirections en fonction des besoins du chantier.

Les arrêts et le tracé de la ligne 32 ne changent pas. Pour la ligne 37 en direction de Lullier, comme illustré au verso, le tracé est dévié entre l'arrêt Chêne-Bourg-Gare-Tour et l'arrêt Pierre à Bochet. La déviation passe par le chemin de la Gravière et le chemin de la Mousse, où la ligne effectue un arrêt provisoire avec la ligne 32.

La ligne 37 en direction de Sous-Moulin est déviée entre l'arrêt Chêne-Bourg-Gare-Tour et l'arrêt Jeandin. La déviation passe par l'avenue François-Jacquier pour rejoindre l'avenue de Thônex. Sur l'avenue François-Jacquier, la ligne effectue son arrêt provisoire Graveson.

QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

Les travaux de réaménagement débutent le 17 août pour une durée de 10 mois.

POURQUOI ?

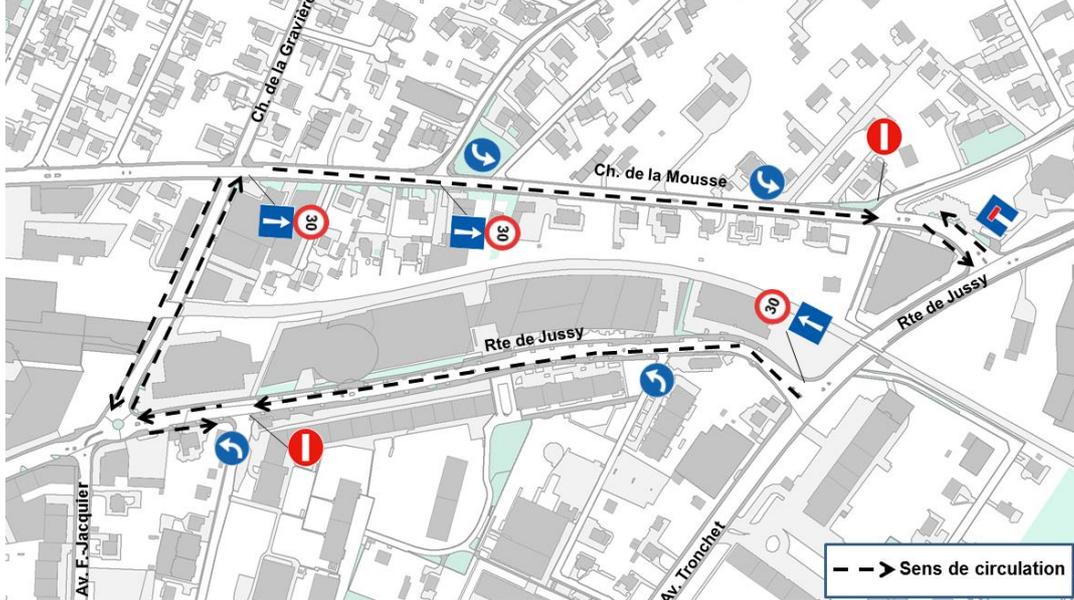
Dans le cadre du développement du nouveau quartier de Belle-Terre (Communaux d'Ambilly) et du quartier de la gare de Chêne-Bourg, des nouveaux aménagements routiers ont été prévus et autorisés sur la route de Jussy, le chemin de la Mousse et le chemin de la Gravière.

A la fin des travaux, le chemin de la Mousse ainsi que le tronçon de la route de Jussy compris entre le chemin de la Gravière et l'Avenue Tronchet seront équipés d'une voie réservée aux bus ainsi que d'une voie réservée aux voitures qui circuleront en sens unique.

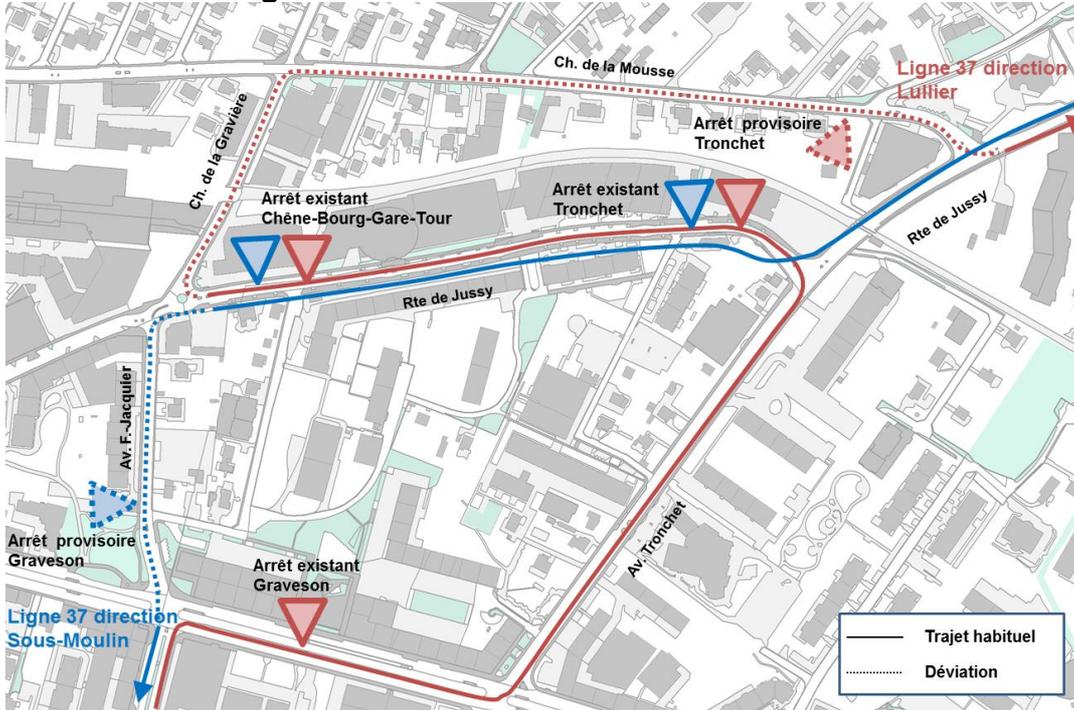
CH. DE LA MOUSSE – RTE DE JUSSY – CH. DE LA GRAVIÈRE TRAVAUX ROUTIERS ET VALORISATION PAYSAGÈRE

DÈS LE MARDI 17 AOÛT 2020 – DURÉE 10 MOIS

Mesures de chantier : sens unique de la rte de Jussy et du ch. de la Mousse



Déviations de la ligne 37



RENSEIGNEMENTS

Les Communes de Thônex et de Chêne-Bourg se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information. Par avance, ils vous remercient de votre compréhension pour les gênes occasionnées.

Mairie de Thônex
Tel: 022 869 39 00
info@thonex.ch

Mairie de Chêne-Bourg
Tel: 022 869 41 10
mairie@chene-bourg.ch